



COMMANDES EN LIGNE POUR LES ETABLISSEMENTS

DEMANDE D'AUTORISATION DE RÈGLEMENT À RÉCEPTION DE FACTURE

valable uniquement pour les établissements et collectivités
en France, Belgique et Luxembourg

Je représente un établissement ou une collectivité (établissement spécialisé, crèche, école, collège, mairie...)

J'ai la possibilité de passer mes commandes directement en ligne sur le site www.hoptoys.fr tout en bénéficiant du mode de règlement à réception de facture.

Pour cela, c'est très simple, voici la marche à suivre en quelques étapes :

- **1/** je crée un compte au nom de l'établissement **Connexion client**
- **2/** je télécharge le formulaire de demande d'autorisation. (situé dans les documents pratiques en bas de la page d'accueil) • **Paiement à réception de facture** Je remplis le formulaire sans oublier le cachet de l'établissement, la signature du responsable et la mention « bon pour accord » et l'envoi par fax au 04 67 13 81 14
- **3/** Hop'Toys valide ma demande d'autorisation de RAR par mail
- **4/** Je peux passer mes commandes en ligne et me simplifie la tâche

TOUS les AVANTAGES :

- Les frais de traitement administratifs sont GRATUITS, j'économise de 2,90€
- J'ai une confirmation que ma commande a bien été traitée
- Je ne commande que des produits disponibles en stock.
- Je reçois ma commande complète, en une seule livraison et avec une seule facture.
- Je peux faire le suivi de ma commande en ligne
- Je peux profiter des offres et des « codes promos » proposés sur le site toute l'année
- Je peux profiter des soldes

Coupon à retourner **par fax au 04.67.13.81.14** (+ 33 4 67 13 81 14 n° européen) ou par courrier à l'adresse ci-dessous

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

Email :

Nom et prénom du responsable :

Tél. : Fax :

Personnes habilités à passer commande :

..... Fonction :

..... Fonction :

Mon établissement s'engage à régler à réception de facture les commandes validées sur www.hoptoys.fr.

J'accepte les conditions générales de vente (disponibles sur Internet).

Signature du responsable
précédée de la mention
« bon pour accord »

Cachet de l'établissement